
Parc national des Ecrins

Consultation pour la fourniture et la mise en place de compteurs de randonneurs sur des tours itinérants

Juin 2021

Date limite de remise des offres : 24 juin 2021 à 12h



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de
Développement Régional



RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



l'Europe
s'engage
sur
le Massif Alpin

Avec le soutien de



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

FONDS NATIONAL
D'AMENAGEMENT
ET DE DEVELOPPEMENT
DU TERRITOIRE
Massif des Alpes

EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

> *Projet financé avec le concours de l'Union Européenne. L'Europe s'engage sur le Massif Alpin avec le Fonds Européen de Développement Régional ». Il bénéficie également du soutien de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'État à travers le Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)*

1. Informations concernant l'appel d'offres et exigences du Parc

1.1 Contexte et objet du marché

Depuis 2016 le Parc national des Écrins anime un projet de requalification et de promotion de l'itinérance à l'échelle du massif des Écrins : le **Grand Tour des Écrins**.

En 2016 et 2017 le programme Grand Tour des Écrins a permis de rénover le GR®54, de créer et/ou de valoriser des boucles itinérantes dans les vallées du massif (Tour du Combeynot, Tour du Taillefer, Refuges en Valgaudemar, Tour de la Bérarde...). Un réseau d'acteurs est en place et un comité de pilotage (Copil) est animé par le Parc national pour faire vivre les actions et les tours à l'échelle du massif des Écrins (Région, Départements, ADT, CRT, OTI, CC, Espaces Valléens, socioprofessionnels, comités sportifs...). Des outils de promotion ont également été réalisés : carte touristique, dépliants de présentation des tours. Le Parc national des Écrins a aussi développé une application de valorisation des randonnées itinérantes : www.grand-tour-ecrins.fr/. Aujourd'hui, un total de 22 itinéraires de randonnées itinérantes (toutes activités confondues) sont en ligne. En parallèle, des séjours clés en mains, des hébergements et des produits du terroir sont consultables sur ce portail.

Un nouveau programme pour la période 2019 à 2021 vise à consolider le travail sur les itinérances pédestres, à diversifier les offres avec du VTT en aire d'adhésion ainsi qu'à initier un travail sur l'alpinisme. Dans ce contexte, le Copil et le Parc national ont proposé de contribuer à valoriser une offre d'itinérance à VTT faisant le tour de l'aire d'adhésion du Parc national (soit environ 400 km). Ce projet ambitieux a pour objectif de proposer une offre de VTT itinérant accessible, traversant les 7 vallées, aux nombreux atouts, du massif des Écrins, dans un but de découverte du territoire. Il ne s'agit pas de VTT de descente, mais d'une pratique plus douce. Par ailleurs, ce tour sera réalisable en VTTAE, pour proposer une offre adaptée à un public moins sportif, amateur de découverte et services. Certaines variantes plus faciles pour adeptes du VTTAE ont été identifiées.

Le Parc national souhaite disposer d'outils pour évaluer la fréquentation sur le terrain de certains tours tels que le Grand Tour des Écrins à VTT.

1.2 Missions

Fourniture et mise en place de compteurs de randonneurs sur des tours itinérants :

Dispositif de comptage des randonneurs en capacité de résister à la période hivernale en montagne

Double sens de circulations

Identification séparée des VTT et piétons

Précision des fréquences de passages journalières et horaires (à l'heure)

Dispositif de relevé bluetooth des données intégré à minima.

Le Parc national souhaite avoir la possibilité de consulter des données sur une interface en ligne.

Option 1 : dispositif de relevé par transmission GSM

Option 2 : mise à disposition des données numériques par une interface API pour consultation dans d'autres outils digitaux (SIG, Geotrek, Outdoorvision, etc.)

Option 3 : pose du compteur sur site :

Prise en charge de l'installation sur sentier/chemin sur site à choisir dans le 05 ou le 38.

Pose, matériaux et outillages seront gérés par le prestataire.

La bonne intégration à la topographie et la discrétion du dispositif seront exigées.

Volume de commande :

La commande ferme portera sur au moins 1 compteur sur une site. Le Parc national pourra également en commander d'autres dans le cadre de cette prestation si le besoin se précise. Cela sera indiqué dans les lettres de notification (Cf article 3.4) une fois le prestataire sélectionné.

1.4 Délais de livraison et calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel est celui-ci :

- Remise des offres jusqu'au jeudi 24 juin 2021 à 12h
- La sélection du prestataire s'effectuera fin juin au plus tard.

- Le lancement de la prestation aura lieu en juillet avec une réunion de calage qui pourra avoir lieu en visioconférence.
- La mission devra être terminée, au plus tard, à la mi décembre 2021.

2. Modalités d'échanges

L'interlocuteur sera Mathias Magen, chargé de mission « Grand Tour des Ecrins ». Toute question ou demande d'information complémentaire concernant le travail devra lui être adressée. Le début de la prestation sera cadré par une réunion de lancement fixant les modalités d'échanges ainsi que le planning opérationnel. Cette réunion sera soit physique soit par visio conférence selon la disponibilité de chacun. Une réunion intermédiaire, en cours de prestation sera nécessaire pour faire un point sur l'avancement du travail. Des points téléphoniques ponctuels auront lieu tout au long de la prestation, si besoin. Une réunion de bilan aura également lieu en fin de prestation.

3. Modalités de l'appel d'offres

3.1 Formulation des offres

A minima ; les renseignements suivants seront inclus dans la réponse à l'appel d'offre :

- un devis avec : le prix HT et TTC de la commande, détaillé pour chaque ligne et faisant également apparaître chacune des 3 options de manière détaillée.
- L'offre signée par la personne compétente.
- Les délais de réalisation avec un planning prévisionnel détaillé.
- Une description technique de l'appareillage et des dispositifs proposés (et leur adéquation avec un territoire montagneux).
- Une précision de la garantie et du SAV proposé.
- Références de prestations équivalentes.

3.2 Négociation

L'enveloppe budgétaire du Parc national est contrainte. La consultation prévoit une éventuelle phase de négociation avec les entreprises ayant répondu. Elle sera effectuée par courrier électronique avec précision des points sur lesquels portera la négociation et les conditions de remise des propositions de la part du prestataire.

3.3 Critères de sélection des offres

Prix comparé selon le devis : 40 %
Références, planning, technicité : 60 %

3.4 Notification et modalités de paiement

La prestation sera notifiée par lettre. La levée des options sera également formalisée par lettre de notification.

L'échéancier de paiement sera le suivant :

- Acompte à la commande : 30 %
- Le solde à la livraison.

Renseignements :

Mathias Magen

Tel : 04 92 40 20 10

mathias.magen@ecrins-parcnational.fr

Signature et cachet A....., le

Lu et approuvé